

DOXYCYCLINE

NOTICE BIOTOX

La doxycycline est le produit actif contenu dans ce médicament. Ce médicament est un antibiotique de la famille des cyclines qui bénéficie d'une autorisation de mise sur la marché en France. Il est indiqué habituellement dans le traitement de certaines infections à germes sensibles à la doxycycline dans leurs manifestations respiratoires, génitales, urinaires, oculaires ou générales. Votre médecin peut aussi vous le prescrire dans le traitement de certaines formes d'acné.

Cet antibiotique vous est prescrit dans une situation particulière d'exposition potentielle ou avérée à un agent biologique.

Aussi, les autorités de santé françaises recommandent l'administration de ce médicament dans des conditions adaptées à ces circonstances. En effet, compte tenu du risque vital lié à l'exposition à cet agent, les autorités sanitaires considèrent que les restrictions classiques d'utilisation de cet antibiotique ne s'appliquent pas dans tous les cas. Ce médicament peut être prescrit pendant la grossesse et chez l'enfant.

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.

1. INFORMATIONS NÉCESSAIRES AVANT DE PRENDRE CE MÉDICAMENT

• Ne pas prendre ce médicament :

- si vous êtes allergique aux tétracyclines. Dans ce cas, il est impératif que vous le signaliez immédiatement au médecin.

• Prise ou utilisation d'autres médicaments :

Indiquer au médecin ou au pharmacien si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, en particulier avec les rétinoïdes par voie générale (médicaments utilisés pour l'acné). Signalez lui si vous prenez un médicament obtenu sans ordonnance.

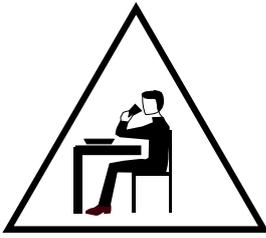
2. COMMENT PRENDRE CE MÉDICAMENT ?

Se conformer strictement à la prescription médicale qui vous a été remise dans cette situation particulière.

Il est indispensable que vous respectiez rigoureusement la dose et la durée de traitement indiquées sur l'ordonnance.

La prise du médicament se fait par voie orale.

Respecter les modalités d'administration suivantes :

**Attention**

- les comprimés doivent être avalés **au cours du repas** avec un **grand verre d'eau** (100 ml)
 - il est important de **ne pas s'allonger** ou de **ne pas se coucher** pendant **l'heure qui suit la prise** des comprimés.
- Ces conditions de prise **sont à respecter** en raison de possibles troubles digestifs, en particulier **des ulcérations de l'oesophage**.

Il est possible que le médicament ne soit disponible que sous forme de comprimé, et donc ne soit pas adapté à l'enfant surtout s'il a moins de 6 ans car il peut avaler de travers et s'étouffer en l'avalant. Cependant, c'est seulement en l'absence de forme adaptée par exemple sous forme sirop, que vous devrez exceptionnellement écraser le comprimé afin que votre enfant puisse le prendre, vu l'importance accordée à ce traitement.

3. QUELS SONT LES EFFETS INDÉSIRABLES ÉVENTUELS ET LES PRECAUTIONS D'EMPLOI ?

En cas de survenue d'effets indésirables, n'interrompez pas votre traitement et contactez immédiatement votre médecin. Seul votre médecin jugera de ce qu'il faut faire.

- Comme tous les médicaments, ce médicament est susceptible d'avoir des effets indésirables, le plus souvent bénins et transitoires tels que des troubles gastro-intestinaux (nausées, diarrhée, douleurs abdominales...), des troubles cutanés (éruptions, démangeaisons...).
- D'autres effets indésirables plus spécifiques peuvent survenir :
 - ulcérations de l'oesophage qui nécessitent de respecter les conditions de prise du médicament,
 - réactions de photosensibilisation (réaction cutanée lors d'une exposition au soleil ou aux ultraviolets (UV)) : il convient d'éviter toute exposition au soleil et aux rayonnements UV (lampe à bronzer, solarium, ...) pendant le traitement.
 - réactions allergiques : urticaire (éruption cutanée identique à celle provoquée par la piqûre d'ortie), réaction allergique généralisée grave, brusque gonflement du visage et du cou, gêne respiratoire, malaise. Ces réactions surviennent le plus souvent après les premières prises. En cas de réaction allergique, consultez immédiatement votre médecin ou rendez vous immédiatement dans un service d'urgence.
 - en cas d'administration chez l'enfant de moins de 8 ans, coloration anormale et permanente des dents et développement insuffisant de l'émail dentaire.

Si vous souhaitez des informations complémentaires sur des effets indésirables, contactez votre médecin ou votre pharmacien.

De même, si vous présentez un autre effet indésirable, contactez aussi votre médecin.

Tout effet indésirable doit être déclaré par le médecin au Centre Régional de Pharmacovigilance. Ces cas déclarés seront évalués avec l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé, responsable de la sécurité d'emploi des médicaments.

Si vous souhaitez plus d'information sur ce suivi, contactez votre médecin ou votre pharmacien.